

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018020258	20/12/2022

Référence de la décision : A/PM/2022-12-038

Retrait de l'agrément de SNCF Voyageurs - Service Formation Mouvement du Matériel en tant qu'organisme de formation :

A été retiré l'agrément en tant qu'organisme de formation à SNCF Voyageurs - Service Formation Mouvement du Matériel à la suite du regroupement avec l'UDS.

Cet organisme ne fait donc plus partie de la liste des organismes de formation détenteurs d'un agrément délivré par l'EPSF à compter du 20 décembre 2022.